



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE



Direction départementale
des territoires

Service de l'Environnement
Unité Gestion des installations classées pour la
protection de l'environnement - déchets

Nos réf. : 2013-02-
Vos réf. : F NOYE – SAUE - 23-01-2013
Affaire suivie par : **Pierrette FALEMPIN**
pierrette.falempin@aisne.gouv.fr
Tél. 03.23.24.64.24.– Fax : 03.23.24.64.01
Courriel : ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr

Laon, le .11 FEVRIER 2013

Note

à

Monsieur le Directeur départemental des Territoires
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
40 rue Jean Racine
BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX.

MB1 NF
? A

Objet : Projet de révision du PLU de la commune de MORIENVAL - 60

Dans le cadre du projet de révision du PLU de la commune de MORIENVAL – 60 - , je vous informe que je n'ai aucune observation ni élément à apporter à ce dossier pour les domaines qui me concernent à savoir :

- la gestion de l'eau et assainissement,
- les PPR ,
- la route,
- l'environnement.

Le thème de l'urbanisme n'a été ni abordé, ni traité dans cet avis.

- Au titre de la gestion de l'eau :

Rien à signaler pour cette thématique.

Pour le Directeur départemental des
Territoires de l'Aisne et par délégation,
le Chef de l'Unité ICPE

T. BOSSUYT

Servitudes axonaises impactant la commune de Morienvil

